



Assemblée générale

Distr. générale
13 avril 2017
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 162 de l'ordre du jour
Financement de la Mission des Nations Unies
pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

**Mission des Nations Unies pour l'organisation
d'un référendum au Sahara occidental :
rapport sur l'exécution du budget de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 et projet
de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017
au 30 juin 2018**

**Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2015/16	51 118 300
Dépenses de 2015/16	50 148 300
Solde inutilisé de 2015/16	970 000
Crédit ouvert pour 2016/17	52 550 400
Montant estimatif des dépenses de 2016/17 ^a	52 334 400
Montant estimatif du solde inutilisé de 2016/17 ^a	216 000
Projet de budget du Secrétaire général pour 2017/18	55 155 600
Recommandation du Comité consultatif pour 2017/18	53 470 000

^a Montant estimatif au 31 janvier 2017.



I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 25, 29, 40 et 42, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 1 685 600 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/760 et Corr.1). On trouvera dans les paragraphes qui suivent les recommandations et observations que le Comité a jugé utile de faire sur certaines questions.

2. Aux fins de son examen du financement de la MINURSO, le Comité a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 11 avril 2017. La liste des documents qu'il a examinés ou consultés figure à la fin du présent rapport. Les observations et recommandations détaillées du Comité consultatif sur les constatations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 et sur les questions relatives aux opérations de maintien de la paix en général se trouvent dans les rapports correspondants du Comité consultatif (A/71/845 et A/71/7836, respectivement). Les principales observations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant directement la MINURSO sont examinées au paragraphe 7 ci-après.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

3. Dans sa résolution 69/305, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 51 118 300 dollars (montant net : 49 002 100 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres. Les dépenses ont représenté un montant brut de 50 148 300 dollars pour l'exercice considéré, soit un taux d'exécution de 98,1 %, avec un solde inutilisé de 970 000 dollars bruts, soit 1,9 %.

4. Dans son rapport sur l'exécution du budget de la MINURSO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/71/639), le Secrétaire général indique que, le 16 mars 2016, les autorités marocaines ont exigé que 84 membres du personnel de l'Union africaine et du personnel civil recruté sur le plan international de la MINURSO quittent le Sahara occidental et qu'aucun des membres du personnel qui étaient partis n'avaient pu revenir dans la zone de la Mission au 30 juin 2016 (voir par. 31 à -33 ci-dessous). Le Conseil de sécurité, par sa résolution 2285 (2016), a souligné qu'il était urgent que la MINURSO puisse de nouveau exercer pleinement ses fonctions. Alors que les négociations sur la mise en œuvre de la résolution étaient en cours, 25 membres du personnel recruté sur le plan international occupant des fonctions indispensables ont été transférés à Las Palmas (Espagne), à titre de mesure temporaire, pour y exercer leurs fonctions à distance. Cette mesure a permis à la Mission de continuer de fonctionner, quoique avec une capacité fortement réduite. Le Secrétaire général indique que le départ d'une partie du personnel est la cause principale de l'insuffisance des résultats pour un certain nombre d'indicateurs clés pendant la période considérée (voir A/71/639, par.10).

5. Une analyse des écarts figure à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la MINURSO. Le solde inutilisé d'un montant brut

de 970 000 millions de dollars s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions aux rubriques suivantes : a) militaires et personnel de police (816 600 dollars, soit 11,6 %), essentiellement en raison de l'augmentation du taux de vacance effectif moyen des observateurs militaires et des contingents militaires et de la baisse du niveau de déploiement de policiers des Nations Unies; b) personnel civil (251 500 dollars, soit 1,2 %), principalement au titre du personnel recruté sur le plan international en raison du départ de membres du personnel en mars 2016. La sous-utilisation des crédits a été en partie annulée par un dépassement au titre des dépenses opérationnelles (98 100 dollars, soit 0,4 %), et notamment des consultants, des voyages et des installations et infrastructures, de l'informatique et des fournitures, des services et du matériel divers. Des économies ont également été réalisées au titre des transports terrestres, des transports aériens, des communications et des services médicaux (voir par. 6 ci-dessous).

Erreurs dans la comptabilisation des dépenses

6. Le Comité consultatif relève dans le rapport sur l'exécution du budget qu'un certain nombre de dépenses opérationnelles ont été comptabilisées à des rubriques autres que celles pour lesquelles elles avaient été budgétisées, ce qui s'est traduit par les variations signalées dans le rapport sur l'exécution du budget (voir [A/71/639](#), par. 41, 42, 47, 48 et 49). Par exemple, le dépassement de 148 900 dollars (11,3 %) au titre de l'informatique s'explique par la comptabilisation des dépenses au titre des communications par réseaux commerciaux et des pièces de rechange à la rubrique des communications, tandis que la sous-utilisation des crédits de 25 100 dollars (15,8 %) au titre de la santé s'explique par la comptabilisation des dépenses relatives aux évacuations médicales au titre des observateurs militaires. Par ailleurs, les dépenses liées aux vacataires ont été comptabilisées sous trois rubriques, à savoir les consultants (dépassement de 134 400 dollars, soit 896 %) et les voyages (dépassement de 118 200 dollars, soit 17,6 %), en sus des fournitures, services et matériel divers (dépassement de 865 100 de dollars, soit 18,8 %), rubrique sous laquelle ces dépenses avaient été budgétisées. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les dépenses engagées au titre des vacataires avaient été comptabilisées par erreur et que la Mission avait depuis fait le nécessaire pour qu'elles soient dûment comptabilisées. **Le Comité consultatif craint qu'une comptabilisation erronée et incohérente empêche la comparaison et l'analyse correctes de l'évolution des dépenses.** Les observations et recommandations du Comité consultatif sur la question figurent également dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix ([A/71/836](#)).

Questions liées au rapport du Comité des commissaires aux comptes

7. Le Comité consultatif a également examiné le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2016 ([A/71/5 \(Vol. II\)](#), chap. II). Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes a souligné que la MINURSO était l'une des deux missions ayant atteint l'objectif de l'ensemble de l'indice de performance en matière de gestion du matériel pendant la période considérée. Il a également formulé des observations et des recommandations destinées à la Mission au sujet de la préparation aux situations d'urgence médicale, des créances anciennes, de la préservation de l'environnement (voir par. 46 et 47 ci-dessous) et des actifs entièrement amortis mais toujours en service (voir également [A/71/845](#) et [A/71/836](#)). **Le Comité consultatif prend note des mesures prises par la Mission en matière de gestion du matériel et espère que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes seront mises en œuvre dans les meilleurs délais.**

8. Les observations du Comité consultatif sur les informations relatives aux différents objets de dépenses présentées dans le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget sont reproduites, selon qu'il convient, dans la section IV ci-après, consacrée à l'examen du projet de budget pour l'exercice 2017/18 (A/71/760 et Corr.1).

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

9. Le Comité a été informé qu'au 31 décembre 2016, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Mission depuis sa création s'établissait à 1 182 955 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 1 141 364 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 41 591 000 dollars. Au 13 février 2017, le solde de trésorerie de la Mission s'établissait à 6 952 400 dollars, ce qui était insuffisant pour couvrir la réserve de trésorerie opérationnelle correspondant à trois mois de dépenses d'un montant de 15 011 700 dollars (à l'exclusion des remboursements aux pays fournisseurs de contingents).

10. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la MINURSO avait toujours présenté un déficit de trésorerie en raison du versement tardif des contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Toutefois, des versements importants au titre des contributions reçus à la fin de 2016 avaient amélioré la situation de trésorerie de la Mission, lui permettant de procéder aux versements trimestriels au titre du remboursement aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard pour la période allant d'août 2014 à octobre 2016 et au titre du matériel majeur appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome de juillet 2014 à septembre 2016. La Mission a en outre pu rembourser les avances reçues de missions terminées et destinées à couvrir ses dépenses de fonctionnement. Néanmoins, la trésorerie de la Mission s'élevait à 4,9 millions de dollars au 27 février 2017 et le montant total des contributions non acquittées s'élevait à 40,2 millions de dollars au 1^{er} mars 2017 (voir également par. 9 ci-dessus).

11. Le Comité reste préoccupé par la persistance de l'insuffisance de trésorerie de la Mission. Il rappelle que l'Assemblée générale n'a cessé de souligner que tous les États Membres devaient s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur imposait la Charte des Nations Unies (voir résolution 70/247 de l'Assemblée générale). Il réaffirme également que le Secrétaire général doit continuer de réfléchir aux moyens envisageables pour régler le problème du retard de paiement des quotes-parts, notamment en relançant plus activement les États Membres concernés (voir A/70/742/Add.3, par. 9).

12. En ce qui concerne les demandes d'indemnisation pour décès ou invalidité depuis la création de la Mission, un montant de 80 000 dollars avait été versé au titre de deux demandes au 31 janvier 2017. Le Comité consultatif a été informé qu'il n'y avait pas de demandes d'indemnisation à la suite de décès ou pour cause d'invalidité en instance.

13. Le Comité a également été informé qu'au 31 janvier 2017, les chiffres concernant le déploiement des effectifs de la Mission s'établissaient comme suit :

	<i>Effectif autorisé/approuvé^a</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Observateurs militaires	218	200	8,3
Militaires	27	27	–
Police des Nations Unies	12	–	100
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	89	75	15,7
Personnel recruté sur le plan national	168	159	5,4
Volontaires des Nations Unies	18	9	50

^a Niveau le plus élevé de l'effectif autorisé pour 2016/17 au titre des militaires et du personnel de police et postes approuvés pour le personnel civil.

14. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses pour l'exercice 2016/17, le Comité a été informé qu'au 31 janvier 2017, les dépenses de l'exercice s'élevaient à 33 878 900 dollars, soit 64,5 % des crédits ouverts. À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait atteindre 52 334 400 dollars, contre un crédit ouvert de 52 550 400 dollars, ce qui représente un solde inutilisé de 216 000 dollars (0,4 %). Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu des informations indiquant que les prévisions de dépenses à la fin de l'exercice en cours restaient inchangées au 31 mars 2017.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

A. Mandat et résultats attendus

15. Le mandat de la MINURSO, établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 690 (1991), a été le plus récemment prorogé jusqu'au 30 avril 2017 par le Conseil dans sa résolution 2285 (2016). La Mission a pour mandat d'aider le Conseil à atteindre un objectif général, qui est de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental (A/71/760, par. 2).

16. Le Secrétaire général indique que la Mission : a) poursuivra ses activités d'observation et de surveillance et veillera à ce que les parties respectent l'accord de cessez-le-feu; b) fournira un appui continu à l'Envoyé personnel du Secrétaire général dans l'exercice de ses fonctions; c) aidera le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à mettre en œuvre et à élargir la portée du programme de mesures de confiance suspendu depuis juin 2014, y compris les échanges de visites familiales entre la zone située à l'ouest du mur de sable et le camp de réfugiés de Tindouf (Algérie), une fois qu'il reprendra; d) apportera un soutien logistique aux représentants de l'Union africaine à Laayoune; e) mènera des activités de déminage à l'est du mur de sable aux fins de l'exécution de son mandat (ibid., par.7).

17. La Mission, dont le quartier général se situe à Laayoune, continuera d'opérer dans neuf bases d'opérations situées de part et d'autre du mur de sable au Sahara occidental et conservera son Bureau de liaison de Tindouf (Algérie) (ibid., par. 5 et 23).

B. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional et partenariats

18. La Mission continuera de travailler en étroite collaboration avec le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) et le Centre de services mondial de l'ONU de Brindisi (Italie), ainsi qu'avec les missions voisines, afin d'explorer les possibilités de coopération qui pourraient permettre de réaliser des gains d'efficacité. Le soutien logistique au HCR, sur la base du remboursement des coûts, devrait se poursuivre une fois que le programme de mesures de confiance reprendra. La Mission continuera de collaborer étroitement avec toutes les parties prenantes opérant dans la zone relevant de son mandat, à savoir l'Union africaine, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales (ibid., par. 23 et 24).

C. Ressources nécessaires

19. Les prévisions de dépenses de la MINURSO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 se montent à 55 155 600 dollars, ce qui représente une augmentation de 2 605 200 dollars (5 %), en chiffres bruts, par rapport au crédit de 52 550 400 dollars ouvert pour l'exercice en cours. L'augmentation des ressources demandées pour 2017/18 s'explique principalement par la hausse des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police (574 800 dollars, soit 8,5 %) et des dépenses opérationnelles (4 516 700 dollars, soit 19 %), partiellement compensée par une diminution des dépenses au titre du personnel civil (2 486 300 dollars, soit 11,3 %). Une analyse des variations pour l'exercice 2017/18 figure à la section III du projet de budget du Secrétaire général.

1. Militaires et personnel de police

	<i>Effectif autorisé 2016/17^a</i>	<i>Effectif proposé 2017/18</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	218	218	–
Militaires	27	27	–
Police des Nations Unies	12	12	–
Total	257	257	–

^a Niveau le plus élevé de l'exercice.

20. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel militaire et du personnel de police pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 s'élève à 7 327 800 dollars, soit une augmentation de 574 800 dollars (8,5 %), par rapport à l'exercice antérieur. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par le fait qu'en 2017/18, l'indemnité de subsistance (missions) sera versée au taux plein de 105 dollars par personne et par jour, contre 54 dollars par personne et par jour en 2016/17, le pays hôte ayant mis un terme à ses contributions volontaires (chambres d'hôtel et repas) bénéficiant aux observateurs militaires, aux militaires et aux policiers des Nations Unies depuis la mi-mars 2016.

21. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'après que le pays hôte a mis fin aux contributions volontaires en nature, la Mission a dû financer les frais de repas et de logement des membres de son personnel concernés et instauré deux taux pour Laayoune, tels que déterminés par le Bureau de la gestion des ressources humaines en juillet 2016, à savoir : a) 105 dollars (60 dollars pour le

logement, 31 dollars pour la nourriture et 14 dollars pour les frais divers) applicable à ceux qui sont logés à l'hôtel; b) 83 dollars (47 dollars pour le logement, 24 dollars pour la nourriture et 12 dollars pour les frais divers) applicable à ceux qui disposent de logements privés, le taux de 54 dollars ayant été maintenu pour ceux qui sont logés dans les bases d'opérations, compte tenu des dispositions prévues. Le Comité reviendra sur la question de l'indemnité de subsistance (mission), y compris sur le calcul des taux d'indemnité, lorsqu'il examinera le prochain rapport du Secrétaire général sur la gestion des ressources humaines.

22. Les coefficients délais de déploiement appliqués aux prévisions de dépenses au titre du personnel militaire et du personnel de police pour l'exercice 2017/18 sont de 10 % pour les observateurs militaires, 1 % pour les contingents et 90 % pour la police des Nations Unies. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le taux de vacance élevé appliqué à la police des Nations Unies s'expliquait par la suspension du programme de mesures de confiance mené sous l'égide du HCR (voir par. 16 ci-dessus), et que les policiers des Nations Unies seraient appelés et déployés immédiatement dans le cas où le HCR parviendrait à un accord avec les parties concernant la reprise du programme.

23. Le Comité consultatif recommande que les ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2017/18 soient approuvées.

2. Personnel civil

	<i>Effectif approuvé 2016/17</i>	<i>Effectif proposé 2017/18</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	89	82	(7)
Personnel recruté sur le plan national ^a	168	160	(8)
Volontaires des Nations Unies	18	18	–
Personnel fourni par les gouvernements	10	10	–
Total	285	270	(15)^b

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Il est proposé de transférer les fonctions assurées par les titulaires de 10 postes (2 agents du Service mobile et 8 agents des services généraux recrutés sur le plan national) au Centre de services régional d'Entebbe (voir par. 27 à 29 ci-dessous).

24. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 s'élève à 19 579 700 dollars, soit une diminution de 2 486 300 dollars (11,3 %) par rapport à l'exercice 2015/16. La diminution des dépenses s'explique principalement par une augmentation des taux de vacance de postes proposés et la réduction totale de 15 postes, y compris le transfert de fonctions au Centre de services régional, où il est proposé de créer 10 postes [voir par. 27 à 29 ci-dessous et le rapport du Comité consultatif sur le projet de budget pour le Centre de services régional (A/71/836/Add.9)].

25. Les taux de vacance de postes appliqués aux prévisions de dépenses au titre du personnel civil pour 2017/18 sont les suivants : 8 % pour le personnel recruté sur le plan international, 4 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, 40 % pour les Volontaires des Nations Unies et 90 % pour le personnel fourni par les gouvernements. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le taux de vacance prévu pour le personnel fourni par les gouvernements est passé à 90 % pour 2017/18 compte tenu des incertitudes

persistantes liées aux négociations entre l'Union africaine et le pays hôte sur le transfert du personnel de la délégation d'observation à Laayoune. Quant au taux de 8 % prévu pour le personnel recruté sur le plan international, le Comité a été informé, à sa demande, qu'il était conforme à la tendance historique et aux taux de vacance de postes effectifs moyens constatés pendant les exercices 2013/14, 2014/15 et 2015/16 (3 %, 6,6 % et 6,7 %, respectivement), tandis que le taux de vacance de postes de 15,7 % de l'exercice en cours résultait principalement de l'incapacité de la Mission de poursuivre le recrutement, le pays hôte ayant exigé le départ du personnel recruté sur le plan international. **Le Comité consultatif réaffirme que les taux de vacance retenus pour établir les budgets doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux retenus pour établir les projets de budget sont différents des taux effectifs au moment de l'établissement du budget, il faut apporter, dans les projets de budget, des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés (voir A/70/742, par. 45). Le Comité recommande donc qu'un taux de vacance de 15 % soit appliqué au personnel recruté sur le plan international pour l'exercice 2017/18 et que les dépenses opérationnelles correspondantes soient ajustées en conséquence.**

26. Le projet de budget pour 2017/18 tient compte de la suppression de 16 postes au total (8 agents du Service mobile et 8 agents des services généraux recrutés sur le plan national), de la création de 1 poste à la classe P-5, de la réaffectation de 3 postes et du transfert de 22 postes selon les modalités suivantes (voir A/71/760, par. 15 à 17, 34, 35 et 38) :

a) La suppression proposée de 11 postes (3 agents du Service mobile et 8 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et le transfert des fonctions correspondant à 10 postes (2 agents du Service mobile et 8 agents des services généraux recrutés sur le plan national) au Centre de services régional d'Entebbe (voir par. 27 à 29 ci-dessous);

b) La suppression proposée de cinq postes d'agent du Service mobile ainsi que recommandé par l'examen des effectifs civils (deux à la Section des transports et trois à la Section des communications et de l'informatique);

c) La création proposée d'un poste à la classe P-5 dont le titulaire assurerait les fonctions de responsable de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et des services dans le cadre de la réorganisation de la structure administrative de la Division de l'appui à la Mission conformément à la stratégie globale d'appui aux missions. Il est proposé que la structure de l'appui à la Mission soit réorganisée en deux piliers principaux, l'un administré par le titulaire du poste de responsable à la classe P-5 dont la création est proposée et l'autre par le chef adjoint de l'appui à la Mission à la classe P-5 (transfert);

d) La réaffectation proposée de trois postes de temporaire : deux postes d'agent du Service mobile de la Section du transport de surface (conducteurs) à la Section de la sécurité comme agents de sécurité en raison de l'insécurité de plus en plus préoccupante; d'un poste de spécialiste des questions d'environnement (Volontaire des Nations Unies) de la Section du génie au Groupe du contrôle des risques, de la mise aux normes et du suivi (voir également par. 46 ci-dessous);

e) Le transfert proposé de 22 postes dans le cadre de la restructuration de la Division de l'appui à la Mission conformément à la stratégie globale d'appui aux missions, comme on le voit sur la figure de la page 22 et comme il est expliqué à la section I.E du projet de budget du Secrétaire général pour chaque unité concernée.

Projet de transfert de certaines fonctions au Centre de services régional

27. La suppression proposée de 11 postes (3 agents du Service mobile et 8 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et le transfert de fonctions correspondant à 10 postes (2 agents du Service mobile et 8 agents des services généraux recrutés sur le plan national) au Centre de services régional se feront selon les modalités suivantes (ibid., par. 36, 37 et 46) :

a) La suppression de six postes à la Section des finances et du budget, dont deux postes d'agent du Service mobile [1 assistant (opérations de caisse) et 1 assistant (finances)] et de quatre postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national (2 assistants (finances), 1 assistant (budget) et 1 assistant d'équipe) et le transfert de ces fonctions au Centre de services régional (y compris la transformation des 2 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national au Centre);

b) La suppression de quatre postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Section des ressources humaines [deux assistants (voyages) et deux assistants (ressources humaines)] et le transfert des fonctions correspondantes au Centre; et la suppression de un poste d'agent du Service mobile.

28. Le Secrétaire général indique que le traitement des états de paie du personnel recruté sur le plan national et du personnel de la composante militaire a été transféré au Centre de services régional au cours de l'exercice 2016/17 (ibid., par. 23). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, sur les fonctions correspondant aux 10 postes dont le transfert est proposé au Centre de services régional, celles de 2 postes d'assistant (finances) (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section des finances et du budget étaient liées aux états de paie. Le Comité rappelle que, à la suite de la mise en œuvre d'Umoja-Extension 1 pour le personnel recruté sur le plan national et le personnel en tenue des missions en novembre 2016 (groupe 5), le Département de l'appui aux missions a confié le traitement des états de paie pour ces catégories de personnel à deux sites à compter du 1^{er} novembre 2016 : a) le Centre de services régional, qui assure désormais le traitement des états de paie des missions situées en Afrique [à l'exception de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)]; b) le Bureau d'appui commun de Koweït, qui assure désormais le traitement des états de paie des autres missions (à l'exception de la Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti et de la Mission des Nations Unies en Colombie). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la centralisation des services de paie au Bureau était censée constituer un arrangement provisoire pour faciliter la mise en service d'Umoja, en attendant que l'Assemblée générale approfondisse son examen de la question dans le cadre du dispositif de prestation de services centralisée du Secrétariat (voir [A/71/595](#), par. 53). **Bien qu'il ne s'oppose pas à la mise en place d'un arrangement provisoire pour faciliter la mise en service d'Umoja, le Comité consultatif rappelle que, conformément à la résolution 70/248 de l'Assemblée générale, tout changement apporté au dispositif actuel et futur de prestation de services doit être approuvé par celle-ci (A/71/595, par. 55). Dans ces conditions, le Comité ne voit pas d'objection au transfert proposé des fonctions correspondant aux deux postes d'assistant (finances) (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national à la MINURSO) au Centre de services régional d'Entebbe pour 2017/18 (deux agents des services généraux recrutés sur le plan national dans le projet de budget du Centre).**

29. Le Secrétaire général indique en outre que la mise en service d'Umoja a permis le transfert au Centre de services régional de fonctions d'appui pouvant être gérées à distance, grâce à quoi il a été possible de réaliser des économies d'échelle,

d'assurer la continuité des opérations, de créer des conditions plus stables pour le personnel et d'harmoniser la prestation de services en plus de réduire les risques propres à la Mission (voir [A/71/760](#), par. 15 et 60). Toutefois, dans le cadre de son examen du projet de budget pour le Centre pour l'exercice 2017/18, le Comité consultatif a également été informé que l'urgence de la situation opérationnelle exigeait que la MINURSO fasse partie des clients prioritaires du Centre pour l'exercice. Ayant demandé des précisions sur la nature des prestations du Centre de services régional, le Comité a été informé que le Centre fournissait une gamme complète de services administratifs transactionnels relatifs aux ressources financières et au personnel aux missions situées en Afrique orientale et centrale¹. L'ajout de la MINURSO a fait partie des mesures prises par le Département de l'appui aux missions pour remédier aux problèmes opérationnels rencontrés par la Mission. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée général a demandé au Secrétaire général de lui présenter, pour examen durant la partie principale de sa soixante-douzième session, un rapport contenant une proposition globale et détaillée de modèle de prestation de services centralisée, qui prenne toujours en compte les vues de toutes les parties prenantes (voir [A/RES/71/272](#), sect. XVII, par. 7). En conséquence, le Comité recommande de ne pas approuver la suppression proposée de huit postes (1 agent du Service mobile et 7 agents des services généraux recrutés sur le plan national) à la Section des finances et du budget et à la Section des ressources humaines de la MINURSO pour 2017/18 et recommande que les huit postes soient inclus dans le budget de la Mission, ce qui représenterait une augmentation de 369 100 dollars du projet de budget de la Mission pour 2017/18, y compris les ressources nécessaires au titre des dépenses de personnel et de fonctionnement. Il se prononce donc contre la création de huit postes (agents des services généraux recrutés sur le plan national) proposée dans le projet de budget pour le Centre de services régional d'Entebbe pour 2017/18 (voir également [A/71/836/Add.9](#)).**

30. Sous réserve des observations et recommandations formulées aux paragraphes 25 et 29 ci-dessus, le Comité consultatif recommande l'approbation des propositions faites par le Secrétaire général relatives au personnel civil pour l'exercice 2017/18.

Absence prolongée du personnel en congé spécial à plein traitement

31. Ayant demandé des précisions concernant le retour des membres du personnel recruté sur le plan international dans la zone de la Mission après leur départ en mars 2016 (voir par. 4 ci-dessus), le Comité consultatif a été informé que 17 d'entre eux avaient quitté la Mission depuis le 21 mars 2016 et qu'ils étaient actuellement dans leurs pays d'origine respectifs, en congé spécial à plein traitement. Le montant total des salaires et des prestations qui leur sont versés s'élevait à 1 099 925 dollars pour la période allant de mars 2016 au 31 janvier 2017. Le Comité a également été informé que, compte tenu du caractère politique de la situation, le Siège avait décidé d'examiner toutes les options possibles pour leur retour avec le Gouvernement marocain avant d'envisager d'autres solutions. **Le Comité consultatif estime que cette question doit être traitée d'urgence pour réduire autant que faire se peut les dépenses que représente le versement, par l'Organisation, de salaires à des membres du personnel qui ne travaillent pas (voir [A/AC.96/1147/Add.1](#), par. 24).**

¹ La MINUSMA fait partie des missions clientes du Centre de services régional depuis le 1er juillet 2016, ses procédures administratives relatives aux finances et aux ressources humaines étant traitées par les titulaires de 42 postes de l'ONUCI. Or, cette dernière est en cours de retrait et devrait fermer au cours du premier semestre de 2017, comme l'a demandé le Conseil de sécurité (voir [A/70/54](#), par.10 et [A/70/742/Add.17](#), par. 56).

32. Ayant demandé des précisions sur les mesures prises pour affecter temporairement ces membres du personnel à d'autres opérations, le Comité a reçu les informations contradictoires et peu convaincantes suivantes : a) selon le Secrétariat, le Département de l'appui aux missions a proposé à certains des affectations temporaires en Colombie, mais souligné qu'il existait certains obstacles du fait qu'il fallait avoir de l'expérience en matière de démarrage de missions et une certaine connaissance de l'espagnol; b) s'agissant de la MINUSCA, le Comité consultatif a été informé qu'il n'avait pas été proposé aux missions de considérer les membres du personnel de la MINURSO en congé spécial à plein traitement comme candidats potentiels à des affectations provisoires. On a proposé aux missions, et notamment à la MINUSCA, de les considérer uniquement pour des transferts latéraux à des postes vacants, sous l'autorité du Secrétaire général adjoint du Département de l'appui aux missions. En outre, le Comité a également été informé que si l'Organisation avait poursuivi les discussions avec le Gouvernement sur le retour de ces membres du personnel, le Département de l'appui aux missions et la Mission avaient pris contact avec eux pour parler de la suite et examiner d'autres options. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un tableau récapitulant les titres fonctionnels des 17 membres du personnel concernés (voir annexe).

33. Le Comité consultatif est conscient que la MINURSO doit pouvoir sans tarder exercer de nouveau pleinement ses fonctions, comme l'a souligné le Conseil de sécurité (voir par. 4 ci-dessus), mais il constate avec préoccupation que 17 des membres du personnel de la Mission sont absents, en congé spécial à plein traitement, depuis la fin du mois de mars 2016 et qu'aucune mesure concertée n'a été prise pour les affecter temporairement à d'autres opérations. Il est farouchement opposé à cette pratique qui, à son avis, devrait être abandonnée immédiatement. Il compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le projet de budget pour 2017/18, des informations actualisées sur la situation des 17 membres du personnel en congé spécial à plein traitement.

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué pour 2016/17</i>	<i>Montant proposé pour 2017/18</i>	<i>Variation</i>
23 731 400	28 248 100	4 516 700

34. Le montant prévu des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2017/18 s'élève à 28 248 100 dollars, soit une augmentation de 4 516 700 dollars (19 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice antérieur. On trouvera à la section III du rapport sur le projet de budget une analyse des variations par rapport à l'exercice antérieur.

35. Les augmentations proposées au titre des dépenses opérationnelles résultent principalement d'augmentations au titre des rubriques suivantes (voir [A/71/760](#), par. 66, 68 et 71) :

a) Transports aériens (2 640 000 dollars, soit 24,7 %) : déploiement proposé d'un hélicoptère supplémentaire doté d'équipements spécialisés (voir par. 36 à 38 ci-dessous);

b) Installations et infrastructures (1 648 500 dollars, soit 51,6 %) : projets de génie pour le forage de puits artésiens à six bases d'opérations (voir par. 39 et 40 ci-dessous), et matériel utilisé pour la défense des périmètres et notamment

l'installation de barrières de sécurité pour protéger les réservoirs de carburant à cinq bases d'opérations;

c) Fournitures, services divers et matériels (371 800 dollars, soit 8,3 %) : fret et embauche de trois vacataires recrutés sur le plan international (2 chauffeurs et 1 spécialiste du carburant) chargés de transporter des fournitures de survie de l'ouest à l'est du mur de sable et de gérer la réserve de carburant d'urgence à cinq sites situés à l'est du mur de sable, le personnel recruté sur le plan national n'étant pas autorisé à le franchir.

Opérations aériennes

36. La flotte de la Mission se compose actuellement de deux hélicoptères et de deux avions. Les dépenses prévues au titre des opérations aériennes, d'un montant de 13 339 800 dollars pour 2017/18, présentent une augmentation de 2 640 000 dollars (24,7 %) qui est principalement imputable au déploiement proposé d'un troisième hélicoptère doté d'équipements de surveillance et de vision nocturne afin d'augmenter le nombre des patrouilles aériennes et de veiller au respect du cessez-le-feu, les risques en matière de sécurité étant accrus à l'est du mur de sable (ibid., par. 68). Le Secrétaire général explique que l'insécurité suscite de plus en plus d'inquiétudes, aussi bien du côté de la Mission que du côté des parties au conflit, et que la MINURSO a modifié les itinéraires et les horaires des patrouilles pour tenir compte de la situation en matière de sécurité sur le terrain. La flotte actuelle de la Mission, composée de deux hélicoptères, a un taux d'utilisation de 95 % et il est proposé de renforcer ses capacités aériennes (afin de remplacer certaines des patrouilles terrestres par des patrouilles aériennes) (ibid., par.12).

37. Ayant demandé s'il y aurait des réductions au titre des transports terrestres, le Comité consultatif a été informé que l'hélicoptère supplémentaire permettrait de remédier aux insuffisances dans la bonne exécution du mandat et qu'il n'était en aucun cas destiné à remplacer les capacités actuelles. Le nombre de patrouilles terrestres effectuées par chaque équipe devrait rester le même que pendant l'exercice en cours (27 par jour) et elles ont été limitées à un rayon de 50 kilomètres à l'est du mur de sable en raison de l'insécurité, et les ressources demandées au titre du carburant pour les véhicules ont été réduites de 12 %. Ayant demandé des précisions quant à la raison ayant conduit à se fonder sur le coût de l'actuel contrat de location des hélicoptères pour estimer le coût de l'hélicoptère supplémentaire doté d'équipements différents, le Comité a été informé que les objectifs liés à l'utilisation d'un troisième hélicoptère pourraient être atteints grâce à l'achat d'un hélicoptère du même type que ceux qu'utilise actuellement la Mission, qui serait équipé d'un système multi-capteurs à stabilisation gyroscopique d'observation et de surveillance (généralement une tourelle extérieure qui pourrait également être achetée et installée sur un hélicoptère). Par ailleurs, du fait de l'augmentation récente des menaces pesant sur la sécurité et de la restriction imposée aux déplacements au sol à l'est du mur de sable, la Mission a révisé son concept d'opérations en vue d'accroître ses activités de soutien logistique à l'est du mur de sable et ses activités d'observation aérienne. En conséquence, le troisième hélicoptère, doté d'équipements supplémentaires de surveillance et d'observation aériennes, permettrait d'améliorer la souplesse opérationnelle de la Mission lorsque l'un des deux appareils est inutilisable ou en cours d'entretien. **Le Comité consultatif est d'avis que le Secrétaire général devrait examiner la capacité aérienne globale de la Mission, y compris les hélicoptères et les avions, et rendre ses conclusions dans son projet de budget pour 2018/19.**

38. **Le Comité consultatif recommande que soient approuvées les propositions du Secrétaire général en ce qui concerne les transports aériens de la MINURSO pour l'exercice 2017/18.**

Installations et infrastructures

39. Les ressources demandées au titre des installations et infrastructures s'élèvent à 4 846 300 dollars pour 2017/18, ce qui représente une augmentation de 1 648 500 dollars (51,6 %) résultant principalement des dépenses d'un montant de 1 855 000 dollars au titre de services d'architecture et de démolition en rapport avec les projets d'ingénierie pour le forage de 10 puits artésiens à six bases d'opérations (phase IV du projet pour 2017/18) (ibid., par. 66 et 40). Ayant reçu des renseignements complémentaires, le Comité note que pour la phase III du projet, qui devait être réalisée pendant l'exercice en cours, un montant de 696 000 dollars avait été prévu pour forer un puits dans une base d'opérations (date de début : décembre 2014, date d'achèvement prévue : juin 2017, puis avril 2017). Le Comité note en outre, s'appuyant sur le rapport sur l'exécution du budget pour 2015/16, que l'appel d'offres n'a pas abouti en raison de l'absence de concurrence (voir [A/71/639](#), p. 18). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'un contrat avait été signé en janvier 2017.

40. Ayant demandé des informations supplémentaires, le Comité consultatif a également été informé que la MINURSO avait lancé le projet en 2014 en procédant à des relevés géophysiques et qu'une équipe d'exploration des eaux souterraines du Centre de services mondial de Brindisi s'était rendue sur place en décembre 2016 pour réaliser des études préliminaires à quatre des six bases d'opérations et que toutes les études avaient été achevées. Il était prévu que les autres activités liées aux relevés géophysiques soient terminées en mai 2017. Il a été indiqué au Comité que la planification du forage des 10 puits artésiens à six bases d'opérations au cours de l'exercice 2017/18 se fondait sur deux raisons principales : a) les coûts liés au lancement d'une campagne unique de forage s'élèveraient à 600 000 dollars et il serait plus économique de mener le projet à bien sur une année, pour éviter de payer les coûts liés au lancement d'une autre campagne; b) une fois les relevés géophysiques terminés, les autres activités de forage pourraient être menées en bien en moins d'un an en faisant fond sur l'expérience acquise par la Mission pendant l'exercice 2016/17. **Compte tenu des retards pris dans le projet depuis 2014, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés d'un montant de 1 855 000 millions au titre des services d'architecture et de démolition soient réduits de 50 % (927 500 dollars).**

Voyages

41. Les ressources demandées au titre des voyages s'élèvent à 599 000 dollars, ce qui représente une diminution de 71 400 dollars (10,7 %) pour l'exercice 2017/18, et s'explique principalement par : a) la diminution des dépenses prévues au titre des voyages effectués dans la région par le Bureau du commandant de la force; b) l'indemnité journalière de subsistance versée en cas de voyage des observateurs militaires dans la zone de la Mission; c) le nombre inférieur de voyages proposés au titre de la formation à l'extérieur par rapport aux années antérieures aux fins de la mise en œuvre des normes IPSAS, d'Umoja et de divers programmes de validation des compétences pour le personnel d'appui (voir [A/71/760](#), par. 65).

42. Ayant reçu des informations détaillées sur les voyages, le Comité consultatif relève que les voyages prévus pour 2017/18 sont notamment les suivants : a) plusieurs voyages à New York sur la base de diverses estimations; b) frais de voyage budgétisés pour le personnel n'appartenant pas à la Mission, telles que les visites du Siège à la Mission; c) déplacement de plusieurs participants à la même conférence, par exemple trois participants à la conférence annuelle sur les technologies de l'information et des communications à Brindisi. **Le Comité consultatif rappelle que, depuis 2011, l'Assemblée générale a approuvé un**

certain nombre de mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'utilisation des ressources destinées aux voyages en avion. Il recommande donc une réduction de 10 % (59 000 dollars) des ressources demandées au titre des voyages pour la MINURSO pour l'exercice 2017/18.

Lutte antimines

43. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage sont estimées à 3 265 200 dollars pour l'exercice 2017/18. Il est indiqué que, bien que la Mission mène des activités de lutte antimines à l'appui de son mandat à l'est du mur de sable, les activités de déminage à l'ouest du mur de sable continueront d'être menées par l'Armée royale marocaine. Au cours de l'exercice 2017/18, la Mission prévoit de déminer 3 millions de m² de sous-sol dont on sait qu'il contient des mines et des restes explosifs de guerre. Par ailleurs, la Mission assurera la maintenance et la mise à jour du Système de gestion de l'information pour la lutte antimines dans les 30 jours suivant la fin des opérations de déminage afin de disposer des informations les plus à jour possible sur les dangers présentés par les mines et les restes explosifs de guerre (ibid., par. 7 et 54 et p. 12).

44. Le Comité consultatif rappelle que lors de l'examen du budget de la Mission pour l'exercice 2015/16, il a été informé qu'au vu du levé effectué et des moyens disponibles sur le terrain en matière de déminage, la Mission avait estimé qu'il lui faudrait environ 10 ans pour déminer les zones à risque élevé ou moyen à l'est du mur de sable, couvrant une superficie de 91 367 589 m², à l'exclusion de la zone tampon de 5 km (voir [A/69/839/Add.3](#), par. 38). Le Comité note, d'après les rapports sur l'exécution du budget, que la Mission a déminé des superficies de 4,5 millions de m² en 2013/14, 8,8 millions de m² en 2014/15 et 2,7 millions de m² en 2015/16 (voir [A/69/595](#), par. 12; [A/70/570](#), par. 13; [A/71/639](#), par. 13). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la composante de lutte antimines de la Mission avait quitté Laayoune le 20 mars 2016 et que toutes les activités de déminage prévues à l'est du mur de sable avaient été suspendues jusqu'au 15 septembre 2016, date à laquelle la composante avait été transférée à Tindouf (Algérie). Bien que les crédits demandés au titre du déminage aient été évalués sur une base continue, l'achèvement des opérations de déminage dépendra des avancées réalisées qui ne se font pas toujours au même rythme en raison de facteurs tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les inondations saisonnières et d'autres phénomènes naturels qui peuvent déplacer les mines et modifier l'accès à la zone. La Mission a estimé que le délai de 8 ans restait réalisable en se fondant sur l'actuel taux de déminage, sous réserve d'une réévaluation si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient. **Le Comité consultatif est d'avis que le Secrétaire général devrait fournir des données cumulées sur les progrès d'ensemble, y compris l'allocation des ressources annuelles prévues et les zones déminées et restant à déminer dans les futurs projets de budget de la MINURSO pour la période de 10 ans allant de 2015/16 à 2024/25.**

45. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 25, 29, 40 et 42 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2017/18 soient approuvés.**

4. Questions diverses

Initiatives dans le domaine de l'environnement

46. Dans le projet de budget, il est indiqué que le Centre de services mondial de Brindisi contribue au développement de sources d'énergie renouvelables, et qu'il

mène l'un de ses projets pilotes à la MINURSO (voir [A/71/760](#), par. 23). Il est en outre précisé que la Mission prépare un plan d'action pour l'environnement aux fins de la réalisation des objectifs définis à l'issue d'une analyse des lacunes constatées dans des domaines comme l'énergie, le traitement des eaux usées et la gestion des déchets (ibid., p.39). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le plan d'action annuel pour l'environnement de la Mission comportait à la fois des objectifs à court et à long termes se fondant sur les domaines prioritaires et les activités clés énoncés à la fois dans la stratégie environnementale (2017-2023) et la politique élaborée au Siège par le Département de l'appui aux missions et le Département des opérations de maintien de la paix. En outre, le Comité a été informé que la MINURSO avait recruté à plein temps un spécialiste de l'environnement qui dirigeait l'élaboration des plans environnementaux et des procédures opérationnelles permanentes de la Mission.

47. Ayant demandé des précisions quant à la réduction possible du nombre de groupes électrogènes grâce à l'utilisation de l'énergie verte, le Comité consultatif a été informé que la Mission avait déjà réalisé une première étude de faisabilité concernant l'utilisation de l'énergie éolienne à neuf de ses bases d'opérations (les sites de la Mission à Laayoune et à Tindouf ont été raccordés au réseau électrique municipal), selon laquelle le nombre de générateurs de la Mission pourrait être réduit de 66 % si le projet de production d'énergie éolienne était mis en place à toutes les bases d'opérations. Dans le cadre de l'exécution du projet de Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), il a été prévu que la Mission bénéficieraient de l'assistance technique d'un consultant du PNUE qui réaliserait une étude de faisabilité sur les options en matière d'énergies renouvelables, en mettant l'accent sur l'énergie éolienne pendant l'exercice 2016/17. Ses autres observations sur les questions environnementales figurent dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général ([A/71/836](#)). **Le Comité consultatif prend note des projets environnementaux de la Mission et compte qu'elle mettra en œuvre les résolutions 69/307 et 70/286 de l'Assemblée générale afin de réduire son impact environnemental global. Il compte également que des informations plus détaillées sur la mise en œuvre des initiatives environnementales figureront dans le projet de budget pour 2018/19.**

Coefficients véhicules/effectifs

48. Dans les renseignements complémentaires qui lui ont été fournis, le Comité consultatif note que sur 11 catégories de véhicules destinés au personnel civil et militaire, 9 présentent un coefficient véhicules/effectifs supérieur aux coefficients standard (calculés sur la base de l'effectif approuvé, ajusté en fonction des taux de vacance de postes). Toutefois, ayant demandé des précisions, le Comité a reçu des informations indiquant que les coefficients de seulement deux catégories étaient supérieurs aux coefficients standard (calculés sur la base de l'effectif approuvé, non ajusté en fonction des taux de vacance de postes). **Le Comité consultatif est d'avis que la présentation des coefficients véhicules/effectifs, prenant en compte les coefficients délais de déploiement, devrait être cohérente et demande que des informations précises sur les coefficients de la Mission soient fournies à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le projet de budget pour 2017/18 pour la Mission.**

49. Le Comité consultatif a également été informé que, conformément à l'objectif consistant à réduire son parc automobile, la Mission appliquait les directives et recommandations reçues du Département de l'appui aux missions, à savoir : a) faire procéder à un examen par le Comité du parc automobile en mettant l'accent sur les

besoins opérationnels en vue de réaliser des synergies visant à réduire considérablement la composante véhicules légers; b) élaborer un plan de transition sur cinq ans prévoyant de réduire la composante véhicules légers ainsi qu'un plan d'élimination progressive des véhicules légers excédentaires au plus tard le 15 mai 2017; c) engager la comptabilisation en pertes de 36 véhicules légers pour atteindre le plafond autorisé de 178 d'ici au 30 mai 2017, conformément au chiffre autorisé pour la Mission pour l'exercice 2016/17; d) respecter les directives concernant l'attribution des véhicules dans les missions. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fera rapport sur les progrès accomplis en ce qui concerne la réduction du parc automobile de la Mission dans le projet de budget pour 2018/19 pour la MINURSO.**

V. Conclusion

50. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINURSO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 sont indiquées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/71/639). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé (970 000 dollars) ainsi que les autres recettes et ajustements (723 300 dollars) correspondant à l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 soient portés au crédit des États Membres.**

51. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINURSO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 sont indiquées à la section V du projet de budget (A/71/760 et Corr.1). **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 25, 29, 40 et 42 ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver l'ouverture de crédits d'un montant de 53 470 000 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission.**

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/71/639)
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/760 et Corr.1)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/71/5 (Vol. II), chap. II)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/71/836)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et projet de budget pour

l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 ([A/70/742/Add.3](#))

- Résolutions [70/283](#) et [69/305](#) de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
- Résolutions [2285 \(2016\)](#) et [690 \(1991\)](#) du Conseil de sécurité

Annexe

**Titres fonctionnels des membres du personnel de la Mission
des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum
au Sahara occidental en congé spécial avec plein traitement
pendant l'exercice 2016/17**

<i>N°</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Classe</i>	<i>Entité</i>
1	Juriste	P-4	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
2	Spécialiste des questions politiques	P-4	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
3	Fonctionnaire de l'information	P-3	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
4	Spécialiste des ressources humaines	P-3	Section des ressources humaines
5	Fonctionnaire d'administration	SM-6	Bureau du Chef de l'appui à la mission
6	Assistant aux systèmes d'information	SM-5	Section des communications et de l'informatique
7	Assistant administratif	SM-5	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
8	Assistant aux télécommunications	SM-5	Section des communications et de l'informatique
9	Assistant administratif	SM-4	Bureau du commandant de la force
10	Assistant informaticien	SM-4	Section des communications et de l'informatique
11	Technicien du matériel	SM-4	Section des communications et de l'informatique
12	Technicien (chauffage, ventilation et climatisation)	SM-4	Section du génie
13	Assistant aux réclamations	SM-4	Section de la gestion du matériel
14	Opérateur radio	SM-4	Section des communications et de l'informatique
15	Technicien automobile	SM-4	Section du transport de surface
16	Agent de sécurité	SM-5	Section de la sécurité
17	Agent de sécurité	SM-4	Section de la sécurité